



AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT N^o 265-23 RELATIF À LA DÉMOLITION

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 13 mars 2023, le conseil a adopté le premier projet de règlement susmentionné.

Le projet de règlement de démolition n^o 265-23 a pour objet de régir la démolition de certains immeubles sur le territoire de la municipalité conformément au chapitre V.0.1 du titre 1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, Chapitre A-19.1.)

EN CONSÉQUENCE, une assemblée publique de consultation sera tenue lundi le 27 mars 2023 à 20 h à la salle de l'âge d'or de l'édifice municipal, située au 2335, route du Fleuve, Les Éboulements.

Au cours de cette assemblée, le responsable de l'urbanisme expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et il entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Une copie du projet de règlement n^o 265-23 est disponible pour consultation au bureau de la municipalité au 2335, route du Fleuve, Les Éboulements, de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 17 h 00 du lundi au jeudi, et de 8 h 15 à 12 h 15 le vendredi.

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 14^e JOUR DE MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS

Danièle Tremblay
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim